

dans le lieu de repos destine' aux justes, qu'on faisoient cette punition publiquement, parce qu'il se trouvoit souvent des personnes assez genereux pour payer les dettes de ces malheureux, et faire donner la sepulture a leurs corps.

Il n'en fallut pas d'avantage a l'ame magnanime de J. de-CALAIS, excite' par la compassion, il fit publier sur le champ au son de la trompette par toute la ville, que les creanciers de cet homme n'avoient qu'a lui faire voir leurs titres-qu'il les payeroit; et le lendemain ayant fait entrer son vaisseau dans le port, il prit l'argent necessaire pour satisfaire a sa parole; & fit d'honorables funerailles au cadavre du defunt.

Après avoir reçu les louanges dues a une si belle action, il ne songea plus qu'a prendre connoissance du trajet pour en pouvoir donner connoissance a sa Patrie, et lui ouvrir un chemin qui facilitat un negoce utile aux deux nations.